

Le p'tiou Basseyrans



L'ÉDITO DU CONSEIL MUNICIPAL

Chères Basseyrannes, chers Basseyrans,

En mars 2020, vous nous avez élus sur la base d'un projet pour Bassy, articulé autour de cinq axes : le développement raisonné de la commune, la préservation de notre cadre de vie, la convivialité et le vivre-ensemble, l'écoute et la démocratie participative, ainsi que la communication.



Alors que le mandat municipal touche bientôt à sa fin, il nous paraissait important de vous rendre compte des actions réalisées au cours des cinq années et demie écoulées.

Pour vous proposer ce numéro-bilan, nous avons avancé de quelques semaines la parution du bulletin habituellement distribué à la fin du mois de septembre, afin de respecter les règles de communication liées à la période pré-électorale des élections municipales de mars 2026, qui débute le 1er septembre 2025.

Notre action a bien sûr été fortement conditionnée par les événements survenus depuis le début de l'année 2020 : la crise sanitaire liée à la COVID-19, dont certaines mesures se sont prolongées jusqu'à l'été 2021, la remontée rapide des taux d'intérêt, rendant les emprunts plus onéreux, et l'augmentation du coût des matières premières, ayant un impact important sur le montant des travaux. Ce contexte inédit nous a parfois amenés à modifier nos priorités d'action et a même pu freiner la mise en œuvre de certains projets. Toutefois, nous avons poursuivi notre engagement au service du village, en nous adaptant aux contraintes et en gardant le cap sur l'essentiel. Lorsque des arbitrages étaient nécessaires, ils ont toujours été pris dans l'intérêt général, avec le souci d'agir de manière à la fois responsable et utile pour la commune.

Pour nous aider dans la mise en œuvre de ces actions, nous avons pu compter, tout au long du mandat, sur l'implication de nos trois agents communaux : Pierre BOSONIN, Françoise FULLIQUET et Marie-Claire PETROD. Nous les remercions très chaleureusement pour leur travail, essentiel à la vie quotidienne du village. Nous saluons également l'engagement de nos associations locales, qui contribuent largement à l'animation et à la cohésion de notre commune.

Nous vous laissons maintenant découvrir le contenu de ce bulletin, ainsi que les pages consacrées au bilan du mandat, que nous avons voulu clair, honnête et accessible. Il reflète les choix réalisés collectivement, les efforts engagés, les projets aboutis, ainsi que les pistes de travail n'ayant pas (encore) été menées à leur terme.

Bonne lecture, et bonne rentrée à toutes et à tous,

Le Conseil municipal

RENTRÉE DES CLASSES À L'ÉCOLE DE BASSY

Adieu parasols et châteaux de sable, bonjour cartables et ardoises ! La rentrée des classes aura lieu le lundi 1er septembre. Cette année, Célia FERTÉ, directrice de l'école de Bassy, sera accompagnée d'un nouveau professeur des écoles : Marc LEUROND.

48 écoliers seront scolarisés à Bassy, répartis (sous réserve de changements après la rentrée) de la manière suivante :

- Célia FERTÉ aura la charge des CP/CE1, avec 16 CP et 8 CE1 ;
- Marc LEUROND sera responsable des CE1/CE2, avec 15 CE1 et 9 CE2.

Les écoliers qui bénéficiaient déjà, depuis le début de l'année scolaire 2024/2025, d'une aire de jeu rénovée, pourront aussi profiter de l'auvent de la salle des fêtes pour s'abriter les jours de pluie, et de la salle communale pour les activités de gymnastique.

À l'échelle du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Bassy-Challonges-Usinens, le nombre d'élèves reste stable par rapport à 2024/2025 : 168 élèves contre 167 l'an dernier.

Le Conseil municipal souhaite une excellente rentrée à tous les écoliers, à leurs professeurs et à tous les agents du SIVU scolaire, ainsi qu'aux collégiens, lycéens et étudiants de la commune.



MISE EN PLACE DE CAVURNES AU CIMETIÈRE

Après consultation du comité communal cimetière, et pour offrir aux familles des défunts un choix plus diversifié et à un tarif adapté, le Conseil municipal a entériné en juin 2023 le principe de pose de 10 cavurnes dans le cimetière communal. La société GANDY a présenté un devis qui a été accepté en mai 2024. Toutefois, la question de l'emplacement n'avait pas encore fait l'objet d'un consensus.

Plusieurs scénarios ont été envisagés, permettant à la fois de préserver la qualité exceptionnelle du site et de limiter l'impact sur les surfaces restantes pour des inhumations. Ils ont ensuite été soumis à la société GANDY pour vérification de leur faisabilité.

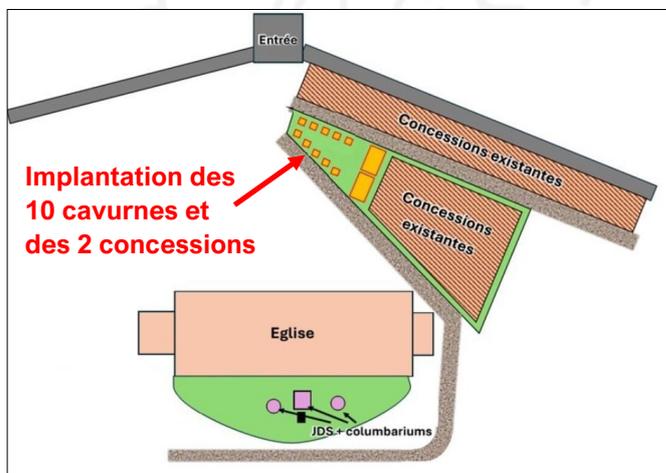


Schéma d'implantation des cavurnes



La solution retenue, illustrée sur le schéma ci-dessus, permet d'implanter ces cavurnes côté Est du cimetière, entre l'entrée et l'église, à proximité immédiate de l'allée. Cette implantation permet également la délimitation de deux nouvelles concessions, à proximité des tombes existantes.

Ce principe d'aménagement a été validé lors du conseil municipal du mois de juillet, et les travaux ont été réalisés au cours de ce même mois.

INCENDIE DANS LE TUNNEL DU VUACHE

Le 11 juin dernier, un poids lourd a pris feu dans le tunnel du Vuache, sur l'A40. L'incendie a été rapidement maîtrisé et aucune victime n'est à déplorer.

Depuis, la circulation s'effectue en double sens dans le tube non endommagé, avec une vitesse limitée à 50 km/h. Seuls les véhicules légers sont autorisés : les poids lourds et bus de plus de 3,5 tonnes doivent contourner l'ouvrage par Chambéry et Annecy.

Ces restrictions entraînent régulièrement des ralentissements, notamment aux heures de pointe et les week-ends, pour les trajets en direction ou en provenance de Genève.

Conscientes de la gêne occasionnée pour les automobilistes, chauffeurs et habitants des communes riveraines, les équipes d'ATMB et leurs sous-traitants sont pleinement mobilisés pour réaliser les réparations nécessaires dans les meilleurs délais. Toutefois, les délais incompressibles de production en usine de certains équipements ne permettent pas d'envisager une réouverture complète du tunnel avant mi-novembre 2025, afin de garantir la sécurité de tous.

Nous invitons donc les usagers à anticiper leurs déplacements vers Genève et à prévoir un temps de trajet supplémentaire en période de forte circulation.



L'intérieur du tunnel après l'incendie (source ATMB)

REDÉCOUVREZ BASSY À TRAVERS SON PATRIMOINE ARCHITECTURAL

À l'occasion des Journées du Patrimoine 2025 consacrées au patrimoine architectural, nous vous proposons de redécouvrir les principaux éléments remarquables de Bassy — qu'ils soient bâtis ou naturels — au fil d'un parcours d'environ 4 km.

Départ : 64, Route de Crie (parking de la nouvelle salle des fêtes)

Date et heure : Dimanche 21 septembre à 14h00

Tarif : Gratuit

Informations : Mairie de Bassy : secretariat@bassy.fr

Laurent MALCAYRAN-LAPERRIERE : 06 88 31 99 64

L'animation sera annulée en cas de pluie.



ACTIONS DU COMITÉ D'ACTION SOCIALE

Ce qui a été réalisé...

Parmi ses missions, le Comité Communal d'Action Sociale (CCAS) **apporte son soutien aux familles et aux habitants confrontés à des difficultés**. Ce soutien peut prendre différentes formes :

- de façon générale, une aide aux personnes rencontrant des situations sociales complexes ;
- un suivi spécifique des personnes âgées isolées lors des épisodes de forte chaleur, dans le cadre du plan canicule ;
- dès avant l'installation officielle du nouveau Conseil municipal en mai 2020, le CCAS s'était mobilisé pour accompagner les habitants les plus fragiles pendant la pandémie de COVID-19. Distribution de masques, aide aux courses avec le soutien du CBL, suivi des personnes isolées et assistance à la vaccination organisée à Seyssel en 2021 ont marqué cette période.

Le CCAS est également intervenu de manière ponctuelle sur des problématiques ciblées :

- organisation d'une initiation à l'usage du smartphone, qui avait réuni une dizaine de participants en avril 2022 à la mairie,
- aide pour la prise de rendez-vous en ligne lors de l'installation du Docteur OBRIST,
- accompagnement d'une famille ukrainienne dans ses démarches administratives en 2022.

Parce que le lien social passe aussi par la convivialité, le CCAS organise chaque fin d'année des **moments festifs pour les seniors**. Excursion dans les Aravis en 2021, repas partagés à l'Auberge d'Anglefort (2022), à la Grange de Bassy (2024), ou encore sortie en bateau sur le canal de Savières suivie de la visite de l'abbaye de Hautecombe en 2023 : autant d'occasions chaleureuses de se retrouver et d'échanger. Les personnes ne pouvant pas participer, notamment pour des raisons de santé, n'ont pas été oubliées : elles ont reçu un colis de Noël composé de produits locaux, accompagné d'une carte de vœux réalisée par les enfants de l'école.



Sortie des seniors à l'Abbaye de Hautecombe, en 2023

La fête des mères constitue un autre moment fort de l'année. Organisée d'abord dans le parc sous la mairie, puis à la nouvelle salle des fêtes depuis cette année, cette célébration met les mamans à l'honneur et connaît un véritable succès grâce à la participation des enfants des écoles. Récitation de poèmes et confection de cadeaux pour toutes les mamans présentes apportent une touche d'émotion à cette cérémonie.

Le CCAS reste à l'écoute des habitants en difficulté. Si vous êtes concerné, n'hésitez pas à vous signaler auprès de la mairie.

SÉCURITÉ

Assurer la sécurité des habitants a toujours été notre priorité. Chaque décision municipale, chaque action et chaque intervention a été pensée pour protéger les Basseyrannes et Basseyrans et garantir leur tranquillité.

Ce qui a été réalisé...

Plusieurs actions ont été mises en œuvre pour renforcer la sécurité sur la commune :

- début 2025, le Conseil municipal a **adopté le Plan Communal de Sauvegarde**, outil essentiel pour organiser la gestion des situations d'urgence sur la commune. Ce plan définit les procédures et les responsabilités de chacun en cas de risques majeurs (inondations, tempêtes, incendies, etc.) et vise à assurer la protection et la sécurité de tous les habitants. Le PCS permet ainsi une intervention rapide et coordonnée des services communaux et des partenaires externes en cas de besoin ;
- près de la nouvelle salle, une **réserve incendie de 80 m³** a été installée. Alimentée par les eaux pluviales, elle constitue une ressource supplémentaire pour les services de secours, réduisant ainsi le recours à l'eau potable. Son trop-plein se déverse dans une seconde cuve de même capacité, dédiée à l'irrigation des espaces verts ;
- enfin, conscients des enjeux numériques, nous avons engagé une **politique de cybersécurité** pour prévenir les intrusions, limiter les risques de piratage et garantir la protection des données personnelles. Cette démarche s'appuie sur l'usage de logiciels et d'antivirus homologués, et sur la sécurisation du site internet via le protocole https.



Plus tôt dans le mandat, d'autres actions avaient été réalisées :

- **trois défibrillateurs** avaient été installés à la mairie, à la nouvelle salle des fêtes et au réservoir de Veytrens d'en Haut, accompagnés de deux séances d'initiation aux gestes qui sauvent ;
- **une barrière avait été posée sur le mur de l'école** pour prévenir toute intrusion dans l'établissement, sous maîtrise d'ouvrage du SIVU scolaire ;
- pour rappel, l'installation des décorations de Noël se fait à l'aide d'une nacelle, garantissant la sécurité de l'agent communal.

Des actions spécifiques avaient également porté sur la **sécurité routière** :

- un panneau « sens interdit » (sauf engins agricoles) a été installé sur le Chemin de l'Étang, compte tenu de la dangerosité du carrefour avec la RD14 ;
- des panneaux « cédez le passage » ont été installés sur la Route de Crie (en venant du chef-lieu) et à Veytrens. Un panneau « Stop » a également été posé à l'intersection de la RD14 et de l'impasse du Regonfle.



Ce qui reste à finaliser...

Le test des appareils photographiques à déclenchement automatique, destinés à surveiller certains secteurs, n'a pas été concluant. D'autres solutions devront être étudiées.

Le radar pédagogique envisagé sur la RD14 à Veytrens d'en Haut n'a pas été mis en place. Des contacts devront être repris avec le Conseil départemental, compétent sur cette route, afin de sécuriser la traversée du hameau.

ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET DES RÉSEAUX DIVERS

L'entretien des réseaux a toujours été au cœur des préoccupations des élus basseyrans. À notre tour, nous avons poursuivi cet engagement, assurant la pérennité de la voirie et des réseaux d'eau.

Ce qui a été réalisé...

Réseau de voirie et chemins :

- Tout au long du mandat, **des travaux de reprofilage et d'enrobé** ont été effectués sur différents tronçons de la voirie communale : routes de Veytrens d'en Bas, de Châtel, de Choux et du Pré Lachat. Un enrobé projeté a également été testé pour colmater des fissures au Chef-lieu et à Veytrens.
- Les fossés font toujours l'objet d'un entretien annuel.
- Dans la première partie du mandat, **des travaux avaient été réalisés sur le chemin de la Biollaise** pour permettre le franchissement d'un fossé.



Travaux sur la route de Châtel

Réseaux d'eau potable et d'eaux pluviales :

- Au cours de l'hiver 2022/2023, le **captage de l'Arbépin a été sécurisé** : la colonne reliant le captage au réservoir de Veytrens a été remplacée, et la barrière de protection a été renforcée.
- Le **réseau d'eaux pluviales a été amélioré** avec le remplacement d'une conduite à Veytrens, au lieu-dit «chez les Métral», et des reprises ont été effectuées au fond du village et aux Perrules.
- Une **opération de nettoyage** a été menée dans le courant de l'automne 2024 sur la portion du réseau située entre l'école de Bassy et l'ancienne salle municipale. Environ 1 mètre cube de gravier a été retiré à l'aide d'un camion d'aspiration, améliorant significativement la capacité d'évacuation.



Opération de curage sur le réseau d'eaux pluviales

Réseau électrique et éclairage public :

- Au début de l'année 2025, **34 luminaires ont été remplacés par des lampes LED** en haut de la route des Ires, sur la route du Fond du Village et sur celle des Perrules. Cette opération, financée grâce aux subventions du Fonds Vert, permet de réduire de près de 39 % la consommation électrique.
- Préalablement, entre 2021 et 2022, le **réseau électrique avait été renforcé** route du Pré Lachat, tandis qu'aux Perrules le réseau 20 kV était enfoui et l'éclairage public mis en conformité.

...et ce qui est projeté :

L'extension du réseau d'assainissement sur la partie haute de la route du Fond du village et sur la route des Ires avait été envisagée en fin de mandat. Elle n'a pu être réalisée, notamment pour des raisons budgétaires, mais pourrait être programmée à court terme, avec l'accord et en collaboration avec la Communauté de communes Usse et Rhône, compétente sur cette thématique.

ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET URBANISME

Ce qui a été réalisé...

- Le **bâtiment communal**, projet le plus ambitieux du mandat, a été livré au printemps 2025 et inauguré le 7 juin. La population bénéficie désormais d'une salle communale conforme aux normes de sécurité en vigueur, complétée d'un espace cuisine et de rangements (environ 250 m²). Le local technique, le garage communal, la salle de réunion des associations et le local des chasseurs, qui complètent ce bâtiment, occupent pour leur part une surface d'environ 300 m².
- L'ancienne salle communale étant désormais désaffectée, sa vente a été engagée. La promesse d'achat a été signée et l'acte notarié devrait intervenir dans les prochaines semaines.
- Depuis la rentrée 2024, les enfants ont également pu profiter de la **nouvelle aire de jeux**, située entre l'école et la nouvelle salle des fêtes, dont la réfection avait été retardée pour permettre la réalisation du gros œuvre du bâtiment communal.
- La commune a aménagé un **parking de 7 places au Fond du village**, afin de limiter le stationnement le long de la route, particulièrement étroite.



L'aire de jeux et le bâtiment communal



Le parking du Fond du village

Pour rappel, en première partie du mandat :

- la réfection de la cantine de l'école, engagée sous la précédente mandature et sous la maîtrise d'ouvrage du SIVU scolaire, a été achevée ;
- l'appartement locatif situé au-dessus du restaurant La Grange a été rénové et agrandi, et la toiture a été refaite ;
- la toiture du lavoir du Fond du village a elle aussi été rénovée ;
- un nouvel abribus a été installé à Veytrens d'en Haut et celui de Veytrens d'en Bas a été modifié pour être intégré au transformateur.

...et ce qui reste à faire :

Les abords de la salle communale vont être aménagés : installation de bancs, mise en place de coffrets électriques pour faciliter les branchements lors des festivités extérieures et plantation d'arbres pour apporter de l'ombre sont d'ores et déjà programmés. Des études pourront également être engagées en vue de couvrir le toit de panneaux solaires photovoltaïques.

La réalisation de programmes immobiliers dans le cadre des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du Fond du village et de Don reste soumise à une révision simplifiée (pour le premier) et à une modification, actuellement en cours (pour le second) du PLUi du Pays de Seyssel. Ces projets ne verront donc pas le jour d'ici la fin du mandat.

GESTION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Ce qui a été réalisé...

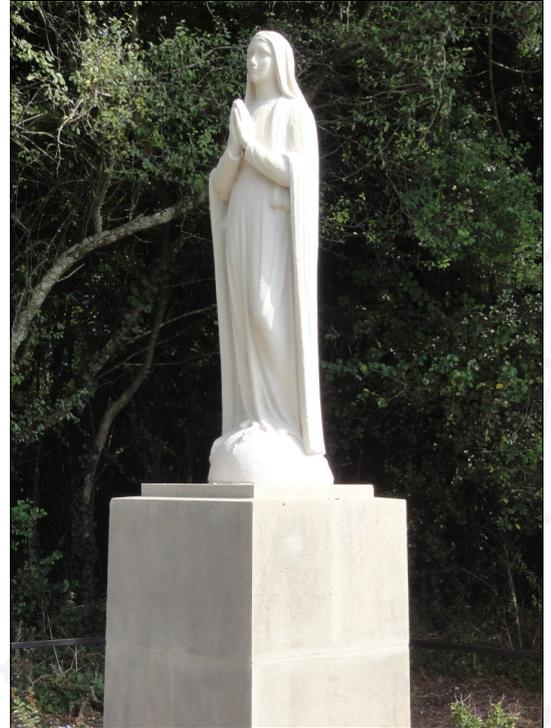
Au cours des trois premières années du mandat, **des actions ont été menées au cimetière**, avec notamment la pose d'une pierre tombale en granit sur l'ancien ossuaire et l'embellissement des allées par des plantations fleuries.

Par la suite, **d'autres aménagements ont été réalisés** :

- **La haie de pyracanthas a été arrachée et remplacée** début 2025 par une bordure en dalles de schiste d'environ 30 cm, suivie de la plantation de chèvrefeuille arbustif, créant un écran végétal naturel entre le parvis de l'église et les sépultures.
- Le deuxième columbarium, installé en 2017 et ne disposant plus que de quelques emplacements libres, a été complété à l'été 2025 par **des cavurnes aménagées près de l'allée** menant à l'église.

Dans le cadre des commémorations du 80e anniversaire des combats de 1940, un **panneau mémoire** a été inauguré au cimetière le 28 octobre 2023, en hommage aux anciens de l'armée des Alpes. Ce panneau fait partie d'un triptyque comprenant plusieurs installations dans les villages alpins, un site internet et un guide spécial, retraçant les faits de combat et préservant le souvenir de cette armée invaincue.

À l'été 2023, **la statue de la Vierge de Charmy** et son socle ont été nettoyés et protégés contre les effets du temps. Ces travaux ont été financés grâce à une souscription lancée avec le concours de la Fondation du Patrimoine. Des bancs, ainsi que des arbustes et des plantes vivaces, ont été mis en place pour agrémenter le site.



La statue de la Vierge a été nettoyée



L'Annonciation de retour dans l'église

Chaque année, nous mettons en valeur notre patrimoine architectural et naturel à l'occasion des **Journées européennes du patrimoine**. Nous respectons le thème choisi au niveau national tout en l'adaptant à notre contexte local, pour offrir aux visiteurs un regard inédit sur nos richesses patrimoniales.

Toutes ces actions s'inscrivent dans la continuité de projets réalisés en début de mandat :

- la **restauration d'une huile sur toile représentant « L'Annonciation »**, rendue possible grâce à une souscription organisée avec l'appui de la Fondation du Patrimoine, complétée par des subventions du Département et de la Région, ainsi que par les fonds récoltés lors d'un concert en décembre 2022,
- la **réfection de certains lavoirs**, notamment ceux du Fond du village et de Veytrens d'en Haut, ainsi que, dans une moindre mesure, celui du Pèse-Lait.

COMMUNICATION ET PARTICIPATION CITOYENNE

Ce qui a été réalisé...

Depuis le début du mandat, dans notre commune, la communication avec les habitants se fait par de multiples canaux.

Depuis début 2025, un fil d'information numérique, **Panneau Pocket**, permet d'envoyer des notifications instantanées. Ce dispositif rencontre un réel succès : près de 220 personnes se sont abonnées depuis le début de l'année, un chiffre important au regard du nombre de foyers de Bassy.

La communication repose également sur des outils déjà en place :

- « **Le P'tiou Basseyrans** », diffusé trimestriellement, permet de suivre l'actualité de la commune et de retrouver les rubriques habituelles : la chronique sauvage d'Anne DEJEAN, la récré du P'tiou et les Paroles de Basseyrans.
- Le **site internet de la commune** (www.bassy.fr), mis en ligne fin 2021 et actualisé chaque semaine, offre aux habitants les dernières nouvelles, les documents officiels du Conseil municipal et toutes les informations pratiques pour leurs démarches administratives.
- Le **livret d'accueil**, distribué à tous les foyers en juin 2021 et régulièrement mis à jour sur le site, présente de manière synthétique le fonctionnement de la commune, les services et associations, ainsi que des conseils pour le bien vivre ensemble.
- Sans oublier, pour celles et ceux qui ne sont pas familiers avec les outils numériques, les traditionnels **panneaux d'affichage municipaux**, répartis sur l'ensemble de la commune.



Lors de la réunion de présentation du futur bâtiment communal

Lorsque le sujet le justifiait, **des réunions publiques ont été organisées** pour présenter et échanger sur les projets structurants. Après celles consacrées au projet de bâtiment communal (juillet 2022) et au règlement de stationnement ainsi qu'au projet de parking du Fond du village (mars 2023), une troisième réunion s'est tenue en mai 2023. Cette dernière, visant à présenter l'aménagement d'une aire de grands passages pour les gens du voyage, s'est déroulée en présence des élus du SIGETA et de nombreux habitants.

À noter que les conditions sanitaires et les protocoles stricts en vigueur jusqu'au début de 2022 n'avaient pas permis l'organisation de réunions publiques durant la première année du mandat.

Enfin, dans notre commune, les échanges avec les habitants ne se limitent pas à la diffusion d'informations. Certains participent aux **comités consultatifs**, où des propositions sont discutées avant d'être présentées au Conseil municipal. Il s'agit du comité consultatif « communication », auquel les présidents d'association sont dorénavant invités, du comité consultatif « environnement », du comité consultatif « cimetière » et du comité communal d'action sociale.

Certains habitants s'impliquent également lors des **matinées participatives**, pour planter les jardins, nettoyer routes et chemins communaux ou réaliser de petits travaux (rivière sèche). La commune leur renouvelle ses remerciements pour leur engagement.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

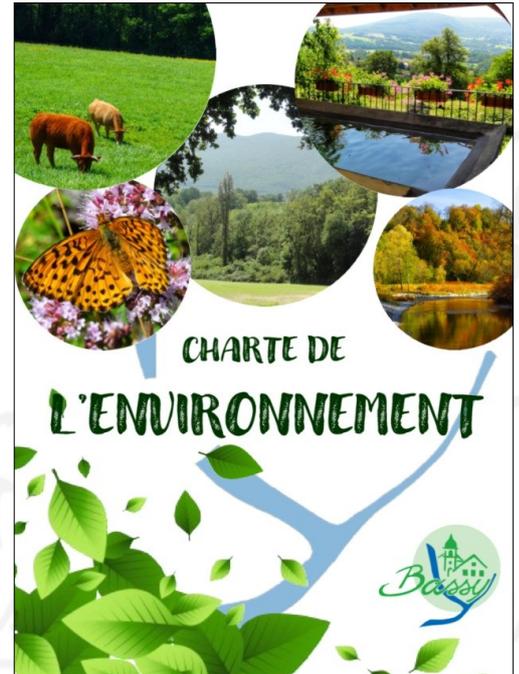
Ce qui a été réalisé...

Depuis le début du mandat, nous poursuivons les **actions pour le fleurissement et l'embellissement** de la commune. Les espaces fleuris sont conçus avec des essences adaptées peu consommatrices d'eau, et un soutien est apporté à M^{me} Reine DEREYMEZ pour l'entretien de la parcelle de Bassy au Parc des jardins de Haute-Savoie. Pour arroser les plantes et espaces verts communaux tout en limitant l'usage de l'eau potable, une **réserve d'eau de 80 m³**, alimentée par le trop-plein de la nouvelle réserve incendie, a été mise en place près de la nouvelle salle des fêtes.

La pergola sur la place de la Mairie, ainsi que les aménagements paysagers réalisés sur le secteur du Regonfle, le long de la rivière sèche, sur le site de Charmy et au cimetière, contribuent également à la valorisation du cadre de vie communal.

Ces deux dernières années, les réflexions sur l'environnement ont surtout porté sur la charte de l'environnement et les zones d'accélération des énergies renouvelables.

- En 2024, le Conseil municipal a adopté une **charte de l'environnement** définissant des axes de travail et des actions concrètes en matière de gestion de l'eau, de protection de la biodiversité, de réduction des consommations d'énergie et de gestion des déchets, que les habitants peuvent également appliquer. Elle est consultable sur le site internet de la commune et en Mairie.
- Le Conseil municipal a également travaillé sur le **dispositif des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables**. À Bassy, ont été retenus l'ensemble des toitures pour l'énergie solaire, le site de méthanisation pour le biométhane, et l'ensemble du territoire communal pour la géothermie de surface. Aucune zone n'a été définie pour l'éolien, l'hydroélectricité ou la géothermie profonde.



Des **actions de sensibilisation** sont régulièrement proposées : le Syr'Usses a animé une séance sur l'eau en septembre 2022, le FREDON a informé sur les plantes invasives en octobre 2022, le SIVALOR est intervenu en juillet 2024 sur le tri sélectif et, en mars 2025, le Groupement de Défense Sanitaire Apicole et le CPIE Bugey-Genevois ont sensibilisé la population au frelon asiatique et au moustique tigre. Par ailleurs, des matinées de nettoyage des abords des routes et chemins communaux sont organisées chaque printemps et chaque automne, avec la participation croissante des Basseyrannes et des Basseyrans.

La **gestion des déchets**, compétence de la Communauté de communes, a connu des changements depuis début 2023 (consignes de tri simplifiées, dépôt des ordures ménagères résiduelles dans des conteneurs gros volumes). Un point d'apport volontaire a également été aménagé à Veytrens d'en Haut.

Enfin, depuis mars 2022, **l'éclairage public a été stoppé** entre 23h00 et 5h30.



Le point d'apport volontaire de Veytrens

...et ce qui n'a pas encore été réalisé :

Certains projets restent à concrétiser : les aménagements supplémentaires du Regonfle permettant d'accéder au panorama donnant sur la confluence des Usses et du Rhône ont été esquissés et devront être soumis à la CNR et au Syr'Usses pour validation de principe.

CHRONIQUE SAUVAGE SANS QUEUE NI TÊTE

Puisque l'heure est au bilan, j'ai voulu me remémorer ce que je vous ai raconté du patrimoine naturel sauvage de Bassy depuis la première chronique de septembre 2020. Et voici la liste des espèces qui n'ont quasi plus de secrets pour vous, avec, par ordre d'apparition :

Le Héron cendré, l'Hirondelle de fenêtre, le Milan royal, l'Alouette des champs, le Bruant ortolan, la Bergeronnette grise, le Vautour fauve, le Circaète Jean-le-Blanc, la Chouette hulotte, la Chevêche d'Athéna, le Grand duc d'Europe, le Lorient d'Europe, le Chamois des Alpes, l'Ecureuil roux, le Renard roux, le campagnol, le mulot, le Verdier d'Europe, le Pinson des arbres, les mésanges, le Tarin des aulnes, le Grosbec casse-noyaux, le Pic épeiche, le Rougegorge familier, le Merle noir, la grive, l'Hirondelle rustique, l'Hirondelle de fenêtre (2), la Cymbalaire (Ruine de Rome), l'Arabette, la Pariétaire de Judée, l'Orpin blanc, l'Orpin âcre, la Rue des murailles, la Capillaire rouge ou verte, le Ceterach officinal, le Géranium herbe-à-Robert, le Lierre grimpant, le Saxifrage à trois doigts, la punaise « gendarme », le Léopard des murailles, le Bourdon des pierres, la Pyramidule des rochers, l'Ecureuil roux (2), la Cigogne blanche, le Gobemouche noir, le Pic noir, la Chouette hulotte (2), l'Effraie des clochers, la Chevêche d'Athéna (2), le Hibou moyen-duc, le Grand-duc d'Europe (2), la Vanesse des chardons ou Belle-dame, le Citron, le Machaon, le Vulcain, l'Aurore, le Moro-sphinx, la Couleuvre helvétique, la Couleuvre verte et jaune, la Couleuvre d'Esculape, la Vipère aspic, le Rollier d'Europe, le Lorient d'Europe, le Guêpier d'Europe, le Martin-pêcheur d'Europe, la Tégénaire, le Pholque, la Scutigère, mouches, blattes, poissons d'argent, mites, moustiques, cloportes, la Grande aigrette, l'Aigrette garzette, le Héron garde-bœufs, le Pic épeiche (2), la cigale, le gerris, le moustique (2), l'abeille, les grillons champêtres, sauterelles et criquets, la Vipère aspic (2), la Grenouille verte, le Lorient d'Europe (2), l'Etourneau sansonnet, les chauves-souris, le Peuplier tremble, l'Orme champêtre, le Bouleau blanc, le Ginkgo biloba, l'Erable plane, l'Erable sycomore, l'Erable du Japon, le Hêtre commun, le Tilleul commun, le Sorbier, l'Alisier, l'Aubépine, le Troène, le cotoneaster, le Jaseur boréal, l'Orchis bouffon, le Limodore à feuilles avortées, l'Orchis singe, l'Orchis bouc, le Lucane cerf-volant, les lampyres ou vers luisants, le Moro-sphinx (2), le Sphinx du liseron, le Sphinx tête de mort, le Saule marsault, l'épilobe, la valériane, la scabieuse, le Sapin blanc, l'Épicéa ou sapin rouge, le Sapin de Nordmann, le Coucou gris, la Primevère élevée, la Primevère officinale, la Chryside enflammée ou guêpe coucou, le Bruant zizi, le Bruant jaune, le Bruant ortolan (2).

Pardon pour la lecture peut-être fastidieuse de cet inventaire à la Prévert qui n'a de confus que ce qu'il pourrait faire penser à un générique de fin de cette chronique alors qu'il n'en est rien. Loin s'en faut !

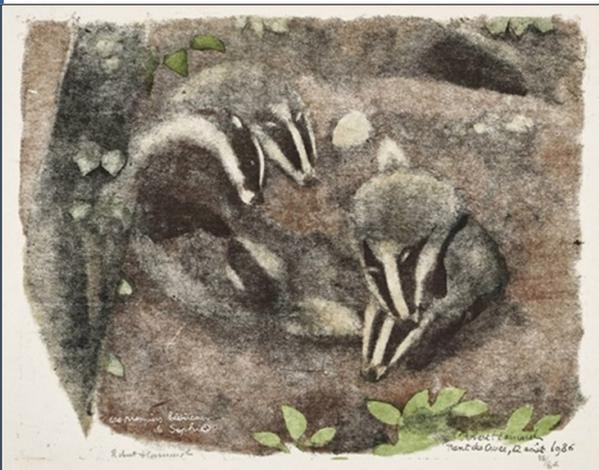
Il reste tant à contempler, à porter à connaissance, à préserver. Ce modeste catalogue est un indicateur de la richesse de notre campagne basseyranne, mais aussi de sa fragilité avec des espèces en déclin depuis même leur première citation dans ce bulletin ! Si ces chroniques ont piqué votre curiosité au fil du temps, j'en suis ravie et je vous invite à faire savoir au comité de rédaction du Ptiou Basseyrans les sujets que vous aimeriez voir abordés dans cette chronique en lien avec la Nature. En attendant, je vous partage une citation de Robert Hainard dans les écrits et les œuvres artistiques duquel je nourris ma passion pour le Vivant et le Sauvage :

« *Le sauvetage d'une espèce, la reconstitution d'une Nature plus entière me paraissent la façon la plus radicale de travailler au salut des hommes* »

Gravure : « les premiers blaireaux de Sophie » Robert Hainard ; homme de terrain, artiste et artisan, intellectuel critique, il se voyait lui-même comme « un blaireau tombé parmi les hommes et les considérant avec étonnement ».

Devinez qui sera la prochaine star sauvage du P'tiou ?

Anne DEJEAN



MATINÉE PARTICIPATIVE « NETTOYAGE D'AUTOMNE »

Quelques jours avant la journée « officielle » de nettoyage de la planète et afin de ne pas empiéter sur la saison de chasse, la commune de Bassy organise une matinée de nettoyage des routes et chemins communaux **le samedi 13 septembre, de 8h45 à 12h00**.

Toutes les personnes souhaitant donner un petit coup de propre à notre environnement sont invitées à nous rejoindre !

Voici le programme :

- rendez-vous à 8h45 devant la Mairie pour un café de bienvenue, la constitution des équipes et la répartition des secteurs ;
- départ en groupes à 9h00 pour effectuer le nettoyage des abords des routes et chemins communaux ;
- à 12h00, retour à la Mairie pour trier les déchets récoltés.



Un apéritif déjeunatoire offert par la Mairie clôturera ce moment à la fois convivial et citoyen.

IMPORTANT : la Mairie fournira les sacs pour le ramassage des déchets. Pensez simplement à apporter vos gants et un vêtement avec des bandes réfléchissantes pour rester bien visibles sur la route, et contribuer ainsi, en toute sécurité, à cette matinée participative !

LE MOT DE L'ACCA

Tirs anticipés sur sanglier

Habituellement close pendant l'été, la saison de chasse peut exceptionnellement être avancée lorsque la pression des sangliers sur les cultures, notamment le maïs, devient trop forte.

Cette année encore, pour limiter les - déjà - nombreux dégâts, une cellule de crise s'est réunie, et un arrêté préfectoral a été pris, autorisant la chasse du sanglier sous certaines conditions. Nous avons pu procéder à des tirs d'affût, tôt le matin (avant 7h30) et le soir (après 18h30), jusqu'au 15 août, date à laquelle la chasse a également pu se dérouler le samedi et le dimanche aux horaires habituels, en attendant l'ouverture officielle le 14 septembre.

Un sanglier a été prélevé, et sa viande répartie entre les exploitants ayant subi des dégâts.

Nous remercions les agriculteurs pour leur patience, et les autres usagers de la nature pour leur compréhension.

« Un dimanche à la chasse » le 19 octobre

La manifestation « Un dimanche à la chasse » aura lieu le dimanche 19 octobre. Elle permettra aux personnes intéressées de découvrir les techniques et usages de cette pratique. Nous espérons vous y accueillir nombreux.



Un drone confirme la présence de sangliers dans les parcelles, permettant la prise de l'arrêté préfectoral pour les tirs d'affût.

Lucas SOURZAC et toute son équipe

LA FEUILLE DU MONDE ALLANT VERT

Sortie au Roc de Chère

Une quinzaine de participants ont profité de la belle journée du dimanche 22 juin pour découvrir le Roc de Chère, sous un soleil estival, mais adouci par un parcours largement ombragé.



Une partie des participants à la sortie

Au fil de la balade, le groupe a exploré le Roc de Chère dans ses différentes dimensions : historique, avec dix siècles de rivalités entre l'Abbaye de Talloires et les comtes de Menthon-Saint-Bernard ; géologique, à travers ses formations surprenantes ; et botanique, avec une grande diversité de milieux allant des influences méditerranéennes aux espèces subalpines. Les participants ont également découvert l'ancien étang des moines, aujourd'hui transformé en tourbière, témoin de l'évolution naturelle du site.

Le pique-nique tiré du sac a offert une pause agréable, avec une vue spectaculaire sur le lac et le château de Duingt.



Croisière verte à Chanaz

Vingt-cinq participants ont embarqué le dimanche 13 juillet pour la croisière verte organisée par Bateau Canal sur le canal de Savières et le nord du lac du Bourget. Animée par l'association, la sortie a permis de découvrir la richesse de la faune et de la flore locales, avec des commentaires passionnants et passionnés d'Anne, Manu et Gérard. La météo clémente a rendu la balade particulièrement agréable, offrant à chacun un moment de découverte et de détente sur l'eau.



Opérations 1000 arbres – Saison 2

À partir du mois de novembre, la deuxième saison d'Opération « 1000 arbres » débutera. Plus de 1000 arbres seront plantés, avec les mêmes essences que l'an dernier. Les écoliers de Bassy, Challonges et Usinens seront rejoints cette année par ceux de Chêne-en-Semine, Franclens et Saint-Germain-sur-Rhône. Toutes les bonnes volontés souhaitant participer à cette belle initiative sont les bienvenues !

Calendrier

- **Samedi 6 septembre** : forum des associations — salle des fêtes de Seyssel 74, de 9h à 13h.
- **Vendredi 19 septembre** : assemblée générale à 19h30 à la nouvelle salle communale.
- **Samedi 18 octobre** : troc graines/ plantes — parvis de la salle des fêtes, à partir de 9h00.

Pour toute information, connectez-vous sur notre site internet : lemondeallantvert.fr, ou contactez-nous par mail : info.asso@lemondeallantvert.fr.

LE MOT DU CBL



Retour du Ciné Plein Air

Le samedi 5 juillet a eu lieu le Ciné Plein Air sur le parking de la nouvelle salle des fêtes. L'équipe du CBL a souhaité le retour de cette animation pour réunir les jeunes et moins jeunes de nos communes dans une ambiance familiale.

Deux projectionnistes du CinéBus ont installé un écran géant pour diffuser le film à succès « Un p'tit truc en plus ». Ils ont été ravis de l'accueil reçu dans notre village.

Le CBL proposait une buvette avec glaces et popcorn pour être comme au cinéma. Et une nouvelle formule a été testée, avec plus de succès que prévu : le food-truck N&N snack proposait burgers et pizzas à partager (ou pas !) pour se retrouver en attendant le film qui a commencé à 22h20. Cette belle soirée sous un ciel étoilé a réuni environ 170 spectateurs.



Installation dans notre nouveau local

Depuis le mois de juin, nous avons accès à la nouvelle salle des fêtes et notre mairie a pensé aux associations du village. En effet, nous avons besoin de place pour stocker le matériel et les denrées non périssables.

Jusqu'à présent, nous ne disposions que d'un petit cagibi dans l'ancienne salle des fêtes, et d'une partie du hangar communal mise à disposition du CBL. Dorénavant, nous bénéficions d'un nouveau local dans le bâtiment de la salle des fêtes : une belle surface que nous devons aménager et organiser, et qui sera beaucoup plus pratique pour préparer nos manifestations.

Nous remercions Laurent HURTAUX qui a installé les étagères cet été. Il nous reste à débarrasser l'ancien hangar et à profiter pleinement de ce nouvel espace.



ApéRosé le vendredi 5 septembre

Cette année l'ApéRosé de juillet a été remplacé par le Ciné Plein Air, mais nous aurons le plaisir de vous retrouver le **vendredi 5 septembre dès 19h** pour un ApéRosé à la nouvelle salle des fêtes.

Prochainement notre Assemblée Générale

Notre prochaine assemblée générale se tiendra le **vendredi 10 octobre, dès 20h**, à la salle des fêtes.

Lors de cette soirée, nous vous présenterons le bilan moral et financier de notre association et procéderons à l'élection du conseil d'administration. Venez nous rencontrer, partager avec nous vos idées et bien sûr, pourquoi pas, nous rejoindre. Le verre de l'amitié sera servi à l'issue de l'assemblée générale.

Remerciements

Merci à vous tous, participants, bénévoles, élus, pour votre aide et vos encouragements. Merci à toutes les petites mains que nous sollicitons régulièrement pour nous aider et qui répondent toujours présentes.



L'équipe du CBL

cbl.bassy@laposte.net

RENCONTRE AVEC M. RÉMI PONCET

Après avoir présenté chaque membre du conseil municipal dans les bulletins précédents, nous clôturons notre galerie de portraits avec celui qui en est à la tête : le maire Rémi Poncet.

L'histoire de Rémi commence à quelques encablures de Bassy, dans l'Ain. Il passe en effet sa petite enfance sur la commune d'Injoux-Génissiat d'où sa famille est originaire, avant de déménager à Villeurbanne puis à Vienne, au fil des mutations de son père qui travaille à EDF.

Dans ses jeunes années, Rémi pratique de nombreux sports : vélo, qu'il continue encore aujourd'hui, ski et rugby. Il suit également à la chasse son père et son grand-père, fervents amateurs de bécasse. *"Toutes ces activités m'ont permis de développer endurance, persévérance et esprit d'équipe, des qualités essentielles à la fonction de maire"*.

Côté scolarité, Rémi choisit la filière technique, décrochant un BEP en électromécanique, puis un bac en électrotechnique suivi d'un BTS en maintenance. Diplômé, il débute en 1989 comme agent technique à Grenoble, avant d'évoluer comme chef d'équipe chez MGI COUTIER à Champfromier, entreprise spécialisée dans les pièces automobiles. En 1999, il rejoint l'usine PECHINEY à Anglefort, devenue entre-temps FERROGLOBE France, d'abord comme chef d'atelier électrique et mécanique, puis responsable mécanique et méthodes.

C'est à cette période que Rémi et sa compagne Evelyne s'installent à Bassy. En 1996, ils achètent une maison à Veytrens, à mi-chemin de leurs lieux de travail de l'époque, que Rémi rénove avec son père avant d'y emménager en 1997. L'année suivante, leur mariage est célébré par Jeannette LARAVOIRE à la mairie de Bassy.

Très vite, Rémi et Evelyne sont eux aussi sollicités pour briguer des fonctions municipales. Evelyne est élue conseillère en 2008 sur la liste conduite par Etienne BONAZ, mais ne souhaite pas effectuer un nouveau mandat. Sollicité par Gilles CHATELAIN, Rémi se présente à son tour et est élu conseiller en 2014, dans l'opposition. Il devient néanmoins adjoint en 2017, en charge des travaux et des bâtiments, suivant de près les interventions dans le local commercial de « La Grange », dans les appartements communaux et sur les réseaux d'eau.

En 2020, après l'annonce du maire Patrick BLONDET de ne pas se représenter, et une période de réflexion, Rémi élabore un projet de mandature. *"J'avais une vision des chantiers à engager, réalisables grâce à la bonne gestion financière des précédentes équipes municipales"*. Il constitue alors sa liste, réunissant les conseillers souhaitant se représenter et cinq nouveaux visages, pour former une équipe aux compétences complémentaires.

Bien qu'ayant été adjoint, la fonction de maire, qu'il occupe à partir de mai 2020, lui réserve quelques surprises : *"je n'avais pas réalisé à quel point le maire doit être polyvalent, d'où la nécessité de s'entourer de gens investis, que ce soient les conseillers ou les employés communaux, que je remercie pour leur dévouement"*. L'expérience est également enrichie par les échanges que Rémi peut avoir, en tant que vice-président de la CCUR en charge de l'assainissement, avec les autres maires du territoire, ainsi qu'avec les agents de la collectivité.

Le bilan de la mandature reste donc largement positif : *"la situation aurait été plus confortable si nous n'avions pas dû endurer une triple peine : élévation des taux d'intérêt, renchérissement du coût des matières premières, et baisse des subventions, sans parler de la COVID-19. Mais le travail d'équipe a porté ses fruits. Les projets envisagés lorsque nous nous sommes présentés ont été globalement réalisés, et la feuille de route a été respectée"*.



Un grand merci à Rémi pour le temps consacré à cet article et, au-delà, à son engagement en faveur de la Commune de Bassy.

ÉTAT CIVIL

◇ **Mariages :**

Mme **Chloé PAUMOND** et M. **Stéphane DELAPLACE** se sont dit « oui » devant M. le Maire le 17 juin 2025. Chloé est âgée de 32 ans, et est gérante de salon de coiffure ; quant à Stéphane, il est âgé de 33 ans et exerce la profession de régleur sur machines CNC.

La Municipalité leur adresse toutes ses félicitations.

Mme **Nathalie DEPIGNY** et M. **Pascal LARAVOIRE** ont été unis par les liens du mariage le samedi 21 juin. Nathalie, âgée de 50 ans, est fleuriste et Pascal, âgé de 54 ans, est charpentier.

La Municipalité leur formule tous ses vœux de bonheur.



Pascal et Nathalie

YASMINA, QUALIFIÉE POUR LES MONDIAUX DE BADMINTON

Résidente à Veyrens et membre de la BAF (Badminton Association de Frangy) depuis dix ans, Yasmina SAYARET pratique le badminton depuis près de 30 ans. Originaire d'Annecy, elle s'est rapidement distinguée en compétition, notamment en montant sur le podium des championnats de France universitaires en double.

Active dans la vie du club, entre encadrement des plus jeunes et communication, Yasmina brille aussi sur les courts. Habituee des championnats de France vétérans (plus de 35 ans), elle a décroché cette année deux médailles de bronze à Toulouse (double dames et double mixte) et a atteint les quarts de finale en simple. Ces performances lui ouvrent pour la première fois les portes des championnats du monde, qui se dérouleront du 6 au 13 septembre à Pattaya (Thaïlande). Elle y sera engagée dans trois tableaux : simple, double et double mixte. Auparavant, Yasmina avait déjà participé aux championnats d'Europe en 2022 (Slovénie) et 2024 (Belgique).

Au-delà de la compétition, Yasmina apprécie avant tout la convivialité du badminton. Que l'on joue en simple ou en double, pour le loisir ou la compétition, l'esprit d'équipe et la solidarité entre joueurs occupent une place essentielle, toujours dans une ambiance chaleureuse.

La Municipalité lui adresse tous ses encouragements pour cette belle aventure internationale !



Yasmina présente ses deux médailles de bronze (crédit : BAF)

CONTACT MAIRIE :

Tel : 04 50 59 01 09

Mail : secretariat@bassy.fr

Site internet : www.bassy.fr

Horaires d'ouverture au public :

le mardi et le vendredi de 9h à 12h

Possibilité de prendre rendez-vous avec le Maire en prenant contact directement avec la Mairie.

*Rédaction, conception et mise en page :
Comité consultatif Communication*